

# *Les samedis des Archives*

Atelier du 10 février 2018

## *Meubles et objets d'antan, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*



CAOA37 – Église de Beaumont-la-Ronce, banc d'œuvre, XIX<sup>e</sup> siècle – cl. 2017.



## Table des matières.

---

Table des matières.....	2
Bibliographie.....	4
Introduction.....	5
Sous forme de préambule .....	7
Des questions de sens et de droit. ....	7
Des questions de raison et de besoin.....	7
Multiplicité de meubles et de sources.....	10
Brève chronologie de l'histoire du mobilier. ....	10
Le mobilier Renaissance française.....	10
Le mobilier Louis XIII.....	11
Le mobilier Louis XIV .....	11
Le mobilier Régence .....	12
Le mobilier Louis XV .....	12
Le mobilier Louis XVI .....	12
Le mobilier Directoire (1790-1804).....	13
Le mobilier Empire (1804-1815).....	13
Le mobilier Restauration et Louis Philippe .....	13
Le mobilier Napoléon III (1852-1890).....	14
Une histoire de l'armoire, du XII <sup>e</sup> siècle au XX <sup>e</sup> siècle.....	14
Les usages du mobilier.....	16
Les fonds d'archives .....	17
Des exemples au gré des sources. ....	17
Les fonds notariés .....	17
Les documents de justice.....	20
Les fonds religieux .....	22

Les fonds hospitaliers.....	26
Les fonds des corporations d'arts et métiers.....	31
Les fonds des administrations.....	34
Administrations de l'époque révolutionnaire.....	34
Inventaires de tribunaux.....	35
Inventaires de prisons.....	36
Inventaires de musées.....	37
Inventaires communaux.....	37
Inventaires de préfecture.....	37
Les fonds privés.....	38
Deux cas particuliers.....	40
Les biens nationaux.....	40
Les inventaires consécutifs à la loi du 9 décembre 1905.....	41
Conclusion.....	42

**Intervenants :**

Isabelle Girard

Anne Debal-Morche

## Bibliographie

---

AUSSEL, A., BARJONET, Ch., *Étude des styles de mobilier*, Paris, Dunod, 2009

BOIDI SASSONE, Adriana, COZZI, Elisabetta, DISERTORI, Andrea, *Le mobilier : du 18<sup>e</sup> à l'Art Déco*, Köln, Evergreen, 2000

BOSSEBOEUF, L. A., « Inventaire de mobiliers ecclésiastique et civils », dans *Mémoire de la société archéologique de Touraine*, 1900, t. XLI – cote 1158 PERU 38

DROGUET, Vincent, REAU, Marie-Thérèse, *Tours, décor et mobilier des édifices religieux et publics*, Inventaire général des monuments et des richesses de la France, Orléans, 1993 – cote 4° 752

GABEAU, Alfred, *Le mobilier d'un château la fin du dix-huitième siècle : Chanteloup*, Paris, Plon, Nourrit & Cie, 1898 – cote 4°BH211

JANNEAU, Guillaume, *Les sièges*, Paris, les Éd. de l'Amateur, 1993

*La Maison du XVIII<sup>e</sup> siècle en France : société - décoration – mobilier*, Paris, Baschet et Cie, 1966

LESAGE DE LA HAYE, Yves, « Le mobilier des églises du diocèse de Tours aux 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles d'après les inventaires conservés aux Archives départementales d'Indre-et-Loire », dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XLIII, 1991 – cote 8°BH1673

LOVREGGIO, Aurélia et Anne, *Dictionnaire des mobiliers & des objets d'art du Moyen Age au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Robert, 2006

MALMERT, Stéphane, *La Vie dans les intérieurs tourangeaux de la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle (1766-1774) d'après les inventaires après décès passés devant M<sup>e</sup> Thenon*, Tours, mém. maîtrise : Histoire moderne, Tours, 1991 – cote 3F183

OZVOLDA, Véronique, *Les Intérieurs ruraux dans la campagne tourangelle du nord au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Maîtrise : Histoire moderne, Tours, 2000 – cote 3F358

REYNIES, Nicole de, *Le Mobilier domestique : vocabulaire typologique*, tome 1, Paris, Impr. Nationale, 1987

REYNIES, Nicole de, *Le Mobilier domestique : vocabulaire typologique*, tome 2, Paris, Impr. Nationale, 1987

THIEFFRY DE WITTE, Francine, Champollion, Hervé, *Le Mobilier des châteaux de la Renaissance à l'Empire*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1999 – cote 8°BH2111

### Ressources en ligne

Archives départementales d'Indre-et-Loire : [recherche dans les instruments de recherche en ligne](#)

Mobilier national : <http://www.mobiliernational.culture.gouv.fr>

L'Ameublement français : <http://www.ameublement.com/fr/article/histoire-du-meuble-les-styles>

## Introduction

---

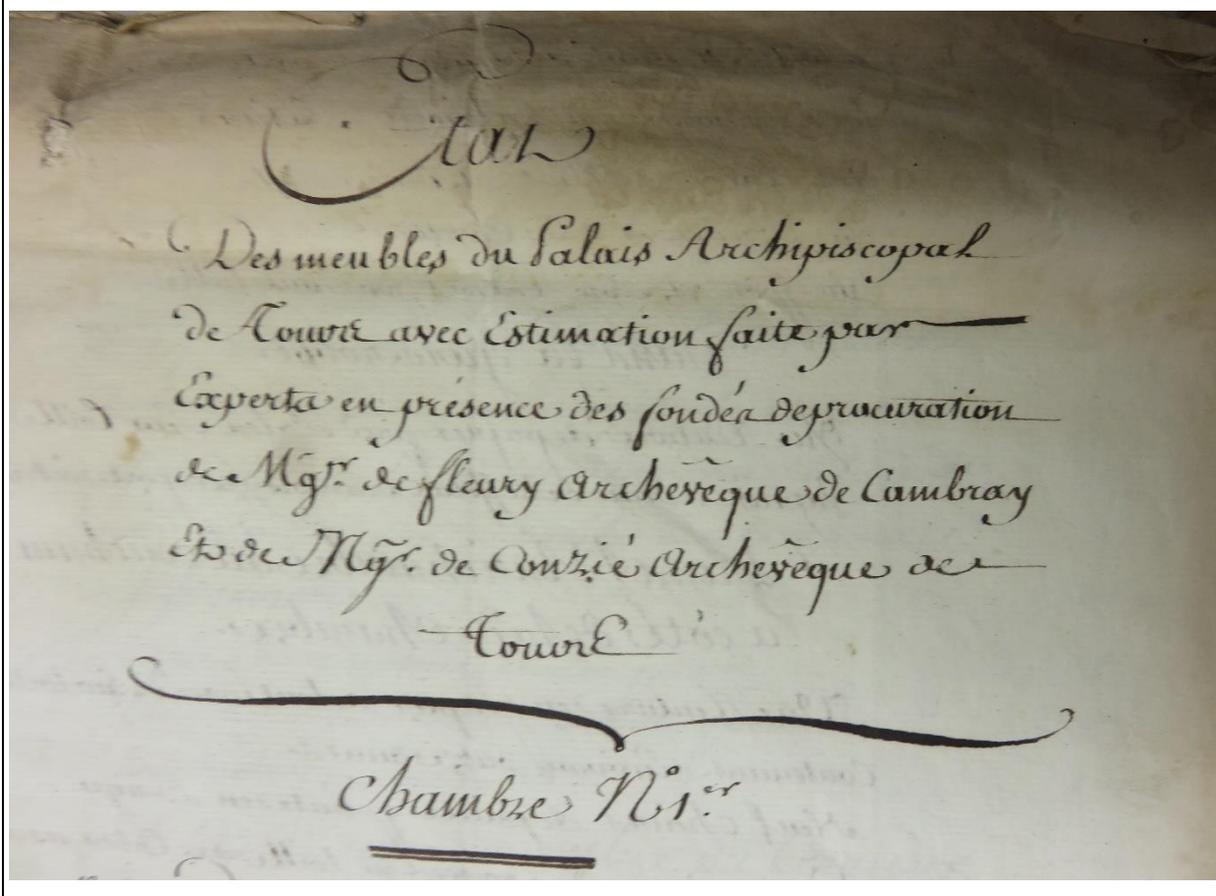
L'aménagement intérieur des demeures particulières, des édifices religieux, civils, publics, professionnels, quels que furent leurs propriétaires ou leurs destinations, a donné naissance à des documents conservés aujourd'hui dans l'ensemble des fonds d'archives. Savoir les retrouver et découvrir leur contenu permet de donner consistance à l'histoire d'une famille ou d'un bâtiment, comme d'appréhender le contexte économique, domestique ou artistique d'une époque. Au gré de pistes de recherches et d'exemples issus des fonds départementaux, cet atelier présente les sources d'une histoire du mobilier en Touraine entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles.

Expliquons le choix de cette période. D'une part, rares sont les sources d'archives antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle permettant de relever la trace de mobilier, sinon indirectement. Celui qui entoure le quotidien de la plupart des individus reste sommaire et ne fait pas l'objet de documents spécifiques comme ce sera le cas par la suite. D'autre part, l'histoire mobilière se caractérise à compter de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par la production de série mais également par l'apparition d'autres sources qui permettent de l'étudier (sources iconographiques et bibliographiques) : elles s'écartent, de fait, du cœur de cet atelier consacré aux seuls documents manuscrits, voire imprimés. Ainsi ont été définies les bornes chronologiques de cet atelier, dont le but est de présenter les matériaux archivistiques disponibles, au sein des fonds départementaux, qui permettront à ceux qui le souhaitent de poursuivre plus avant les recherches. L'étude des styles et celle de la terminologie liée au mobilier, qui ressortent du domaine de l'histoire de l'art, ne seront pas abordées.

Le document phare d'une recherche mobilière est « l'inventaire après décès », bien connu et fort prisé des chercheurs en histoire ou histoire de l'art ou des spécialistes de l'histoire familiale. Ce n'est cependant qu'un acte parmi une multitude d'autres. Ces derniers sont-ils moins caractéristiques, emblématiques, volumineux, voire prestigieux ? En aucun cas : beaucoup sont simplement inconnus ou n'ont pas fait, jusqu'ici, l'objet de recherches ponctuelles ou sérielles, de façon générale ou tout du moins dans le cadre du territoire de l'ancienne Touraine ou du département d'Indre-et-Loire.

Nous côtoyons sans cesse des meubles et objets de toutes époques, sans forcément prendre la mesure de leur diversité, de leur ancienneté et moins encore de leur histoire. Suivant leur composition, leur destination, l'évolution des modes de vie, des techniques et des modèles ou influences artistiques, meubles et objets se sont transformés ou adaptés, ont disparu ou ont perduré. Que subsiste-t-il de cette histoire ?

**AD37 G 20 - « État des meubles du palais archiépiscopal de Tours avec estimation faite par experts en présence des fondés de procuration de Mgr de Fleury archevêque de Cambrai et de Mgr de Conzié archevêque de Tours » - 27 octobre 1774.**



## Sous forme de préambule

---

### Des questions de sens et de droit.

Le propos s'attache aux meubles et objets mobiliers – ceux-ci étant des objets de la nature des meubles. Des définitions sont nécessaires et celles données par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (<http://www.cnrtl.fr/definition/meuble>) correspondent parfaitement à l'objectif de cet atelier. Le meuble est un :

- *Objet à usage domestique.*
- *Objet mobile (le plus souvent constitué de pièces de bois ou de métal assemblées selon des règles particulières) et qui sert à l'aménagement d'un local public ou privé.*
- *Objet mobilier fermé et qui sert au rangement.*
- *Objet mobilier qui fait partie d'un ensemble qu'il soit ou non homogène.*
- *Mobilier : ensemble des objets mobiles qui servent à l'aménagement ou à la décoration d'un local public ou privé.*

D'un point de vue du droit, l'adjectif « meuble », qui s'emploie à propos d'un bien, signifie « qui peut être transporté d'un lieu à un autre sans subir de détérioration ou qui est réputé tel par la loi ». Son antonyme est le terme *immeuble*. Dans le cadre de cet atelier, nulle possibilité de s'attacher à tout ce qui ne serait pas « immeuble », ce qui ouvrirait un champ d'investigation aux limites ... illimitées, malgré un premier cadre précédemment cité : Touraine-Indre-et-Loire / XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles / archives départementales manuscrites.

### Des questions de raison et de besoin.

La recherche de documents destinés à la préparation de cet atelier a permis elle-même, tout simplement, de circonscrire le périmètre du propos : les sources « directes », rédigées parce que des « meubles » et « objets » étaient concernés, ont permis de construire la préparation de cet atelier et de répondre à trois questions :

- Pour quelle raison rédige-t-on un inventaire, un état, une liste de biens ?
- Qui rédige de tels actes (ce qui oriente vers les fonds susceptibles de les contenir)?
- Que nous enseignent-ils ?

En matière de raison, et pour toutes époques, la liste est très longue : mariage ou remariage, donation, partage, legs, succession, vente, faillite, saisie, séquestre, sinistre, transmission, installation, aménagement, gestion familiale, gestion de stocks, inventaires obligatoires et réglementaires... raisons auxquelles peuvent s'ajouter acquisitions, commandes, fabrications ...

En matière de rédacteur, la liste est tout aussi longue : notaire, juge, expert en meuble, administrateur, gestionnaire, propriétaire ... avec toutes les déclinaisons possibles pour chaque type de rédacteur, au fil du temps, au gré des lieux, en fonction des biens meubles concernés.

En matière d'enseignement, pour le chercheur actuel, la conclusion est similaire et les possibilités d'études très larges : études du patrimoine (dans son ensemble ou par catégories), civil, public, privé, professionnel, religieux, etc. ; études artistique, stylistique, économique, statistique, géographique, quantitative, qualitative ... Autant de variations thématiques que de choix d'analyses.

En raison de la nature de cet atelier, à la durée limitée et dont l'objectif est de proposer des axes de recherches par la suite déclinables, le choix a été fait de se concentrer sur quelques typologies d'actes traitant directement de « meubles », « effets », « objets », termes qui apparaissent tout simplement dans les intitulés des documents produits : inventaires, états, listes... Ces pièces à portée générale constituent une première approche permettant à un instant précis, pour une raison précise et dans un cadre également ponctuel, de disposer d'un instantané qui pourra, en fonction des besoins, être complété.

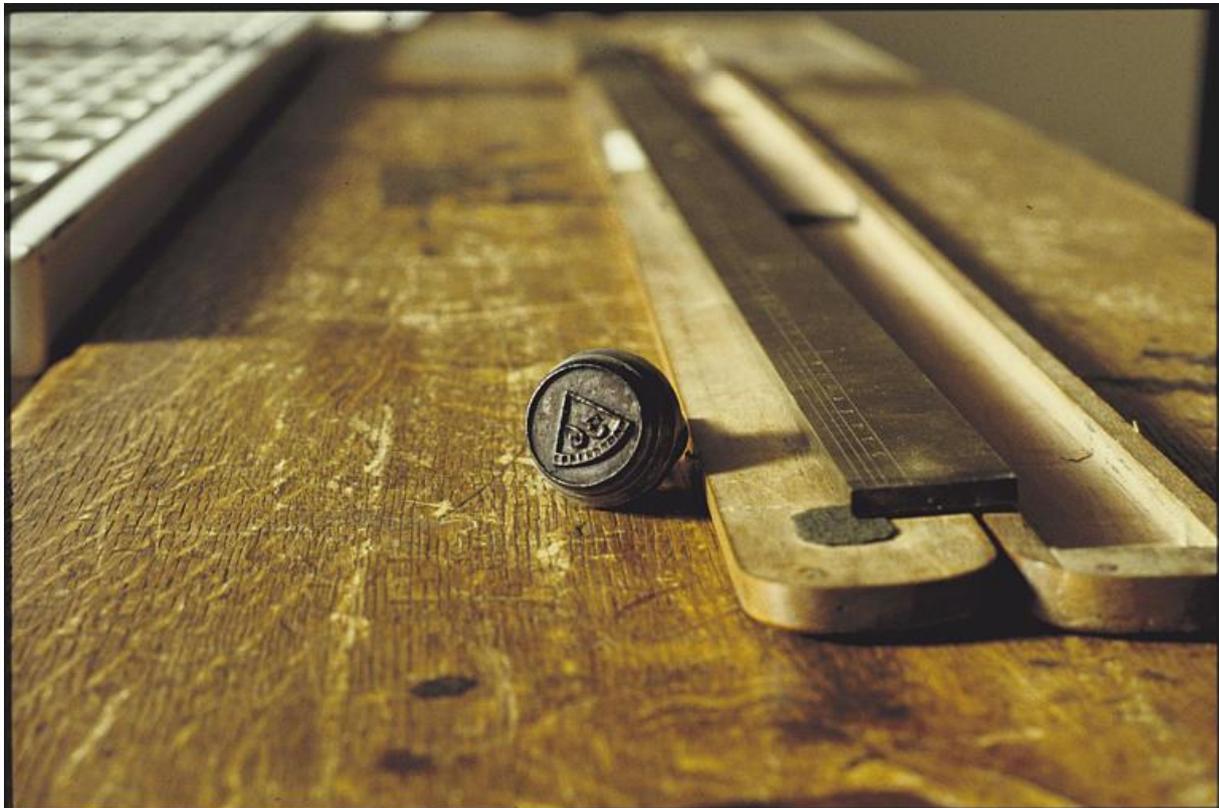
Ces inventaires, listes, états ... ont également l'avantage de circonscrire la notion de « meubles » et « objets » puisque, selon les cas, raisons et besoins, le document met l'accent sur certains biens plus que d'autres, par le biais de détails (matières, coloris, dénominations précises...), d'estimations financières, d'appréciation en lot ou à la pièce, dans un ordre particulier, en omettant certains biens ou en s'attardant plus sur d'autres.

Toutes ces déclinaisons donnent des indications au chercheur qui devra dès lors s'interroger sur le soin d'un détail, sur un silence au contraire, sur les différences entre

prix estimatifs et prix de mise en vente ou d'acquisition, sur la qualité de l'expert ... En un mot, raison de la rédaction, lieu et qualité du propriétaire ou locataire devront être connus et compris, puisque ce sont eux qui orienteront la composition et la forme de l'inventaire, état ou liste.

Des exemples ? Un inventaire de meubles et effets, chez un orfèvre, détaillera les poinçons un à un (ils sont au cœur du métier) mais pas forcément le nombre de sièges ; un inventaire d'hôpital détaillera le contenu de la pharmacie, mais pas celui du garde-manger ; un inventaire après décès réalisé chez un individu âgé ne recèlera pas de traces, généralement, des éléments reflétant une vie active ou la présence de jeunes enfants ....

*Réf base Palissy : PM37000655 – Poinçon d'orfèvrerie départemental - Contremarque locale du département de l'Indre-et-Loire qui portait à l'époque le numéro 36 – 1801 (Tours, ministère de l'industrie, direction régionale de l'industrie. Classé MH 1990).*



*Crédits photos : Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN.*

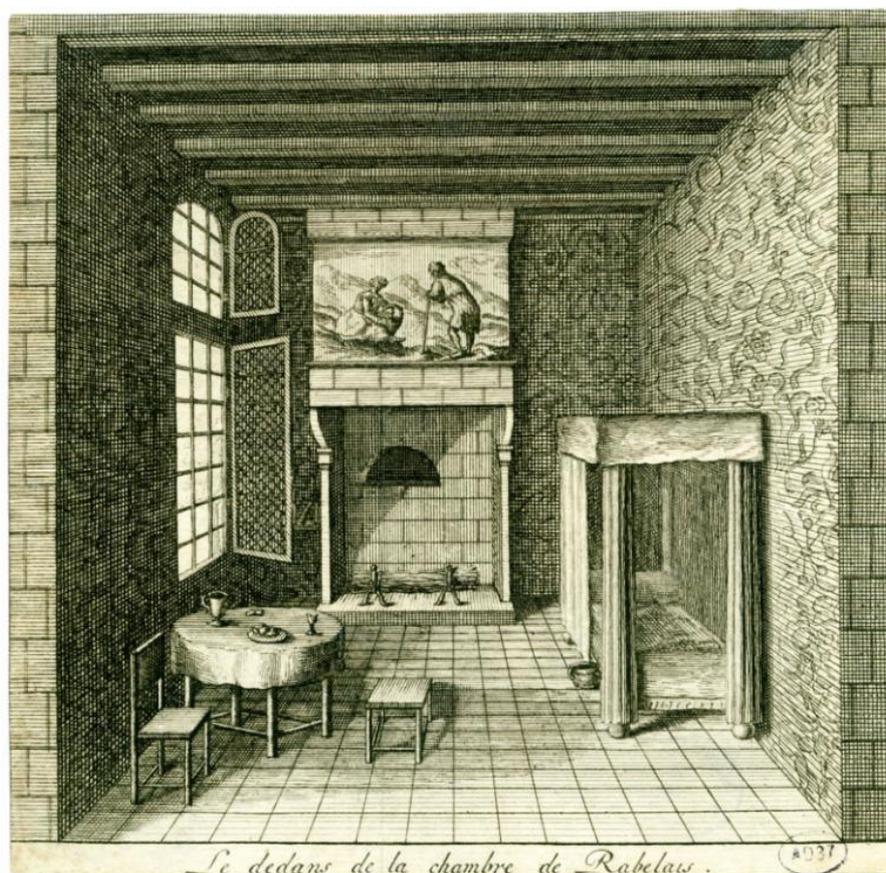
## Multiplicité de meubles et de sources

### Brève chronologie de l'histoire du mobilier.

Les éléments présentés sont issus de l'ouvrage de AUSSEL, A., BARJONET, Ch., *Étude des styles de mobilier*, Paris, Dunod, 2009, auquel l'on pourra se reporter pour plus de détails.

### Le mobilier Renaissance française

8Fi0378 – « *Le dedans de la chambre de Rabelais* » – Estampe, papier, s.d.



*Le dedans de la chambre de Rabelais*

Au XVI<sup>e</sup> siècle sous François I<sup>er</sup>, les huchiers prennent le nom de menuisiers, mot employé depuis longtemps mais commun à tout artisan exécutant de menus ouvrages.

Les meubles sont :

- le coffre, qui reste essentiel ;
- le buffet ;
- la table (6, 8 ou 9 pieds vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; avec deux volets coulissants) ;
- l'armoire (à deux corps) ;
- le lit (toujours surmonté d'un baldaquin, supporté par des colonnes d'angle, généralement tournées : on dit le lit à quenouilles) ;
- chaire à haut dossier, sièges : chaise à bras ; caquetoire, chaise à vertugale ou vertugadin, siège à tenaille.

*Chaire (siège de type médiéval) : siège du maître de maison ou des invités de marque, symbole de pouvoir au Moyen Age.*

### **Le mobilier Louis XIII**

- le cabinet (meuble très luxueux) ;
- l'armoire ;
- la table ;
- le lit ;
- les sièges : chaise et fauteuil deviennent plus confortables.

### **Le mobilier Louis XIV**

- la table ;
- la console (table adossée au mur supportée par deux pieds en console) ;
- le bureau plat ;
- la commode (forme nouvelle de l'ancien coffre) ;
- l'armoire ;
- la bibliothèque (qui fait son apparition) ;
- la gaine (destinée à supporter des objets) ;
- les sièges de plus en plus confortables ;
- le fauteuil simple et le fauteuil en confessionnal, les tabourets ;
- le lit de repos (ou lit de jour, ancêtre de la chaise longue) ;
- le lit à la duchesse qui apparaît.

## Le mobilier Régence

Transition entre le style Louis XIV et Louis XV, il se caractérise par un assouplissement des lignes, la légèreté et la fantaisie ; avec les placages, les bronzes ciselés et dorés, l'innovation consiste en le chantournement donnant une forme galbée, fine ornementation sculptée sur les meubles de bois massifs.

- Les commodes prennent la forme « en tombeau », avec 3 tiroirs ;
- Les tables de milieu gagnent en élégance ;
- Les sièges deviennent plus maniables et le cannage apparaît.

## Le mobilier Louis XV

Le style dure de 1723 à 1750 (1760 pour certains meubles). Il est appelé « style rocaille » en raison de l'ornementation asymétrique inspirée des coquillages (courbes et contre-courbes). La forme des meubles est souvent galbée. S'ajoutant aux bureaux plats, commodes et armoires, de nouveaux meubles apparaissent :

- le bureau à dessus brisé (dit « à dos d'âne » ou encore « secrétaire en pente ») ;
- le secrétaire à abattant ;
- les tables légères (de toilette, coiffeuse, liseuse, à ouvrage, à jeux) ;
- les encoignures allant par paires, assorties à la commode ;
- les lits de bout (lit à la duchesse, lit d'ange), les lits d'alcôve, les lits à la polonaise ;
- les sièges à usage multiples : chaise et fauteuil à la Reine, chaise et fauteuil en cabriolet, bergère, marquise, duchesse ou chaise longue, canapé et ses variantes (ottomane, turquoise), le fauteuil de bureau.

## Le mobilier Louis XVI

- commode à tiroirs ou à vantaux (« bas d'armoire ») ;
- commode en demi-lune ;
- buffet-servante ;
- console servante ;
- chiffonnier ;
- secrétaire à abattant ;

- bureau à cylindre ; bonheur du jour ;
- table à manger.

## Le mobilier Directoire (1790-1804)

Il n'offre pas de différence de structure avec la période précédente.

## Le mobilier Empire (1804-1815)

Les types de meubles créés sous Louis XVI subsistent et s'y ajoutent notamment :

- le bureau ministre ;
- la psyché (grande glace rectangulaire inclinable dans un cadre) ;
- la méridienne (canapé à trois) ;
- le lit bateau.

## Le mobilier Restauration et Louis Philippe

Le mobilier est identique à la période précédente mais comporte des créations :

- petits meubles (jardinières, tables à ouvrage ou tricoteuses, consoles...)
- sièges aux formes variées ;
- fauteuil Voltaire (il existe déjà sous la Restauration, mais son utilisation ne devient très courante qu'à l'époque Louis-Philippe) ;
- fauteuil crapaud.

Le mobilier de l'époque Louis-Philippe se caractérise par :

- le goût du confort bourgeois ;
- La méfiance envers les créations originales, d'où l'imitation des styles anciens ;
- l'introduction du machinisme dans la fabrication du meuble, d'où la création de meubles de séries. L'époque Louis-Philippe est donc un tournant important dans la conception de l'ameublement.

## Le mobilier Napoléon III (1852-1890)

Les meubles aux formes lourdes et au décor chargé sont inspirés des styles du passé.

Des créations apparaissent :

- les tables gigognes ;
- les guéridons à plateau basculant ;
- des sièges très variés : sièges de style et chaises « volantes » : pouf, chauffeuse, confident, indiscret, fauteuil « dormeur » et borne ou canapé circulaire.

## Une histoire de l'armoire, du XII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle.

Notes issues de LOVREGGIO, Aurélia et Anne, *Dictionnaire des mobiliers & des objets d'art du Moyen Age au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Robert, 2006.

Haut meuble de rangement avec étagères intérieures, fermé par des portes, l'armoire est le premier meuble occidental construit après le coffre vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Les premières armoires sont des meubles de sacristie dans lesquels on range les objets du culte et les vêtements liturgiques (parfois sous la forme de portes scellées dans la maçonnerie).

L'armoire entre dans la maison à la fin du Moyen Age, et se substitue progressivement au coffre, dont l'avantage était de se transporter. Jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, l'armoire est montée sommairement : c'est un meuble de huchier, de charpentier.

À partir de la Renaissance l'armoire devient un meuble incontournable des intérieurs européens. Les motifs sculptés et peints de sujets religieux vont être remplacés par des sujets décoratifs profanes (exemple, les chefs-d'œuvre de Jacques Androuet du Cerceau en Ile-de-France et Hugues Sambin en Bourgogne).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les panneaux des portes sont sculptés « en pointes de diamants » (Bourgogne, Sud-Ouest). Armoire et buffet (encore appelé armoire) se font alors concurrence. Le buffet est à deux corps superposés, dont l'un est en retrait, à deux portes chacun ; l'armoire est à un seul corps, à une, deux ou quatre portes.

CAOA37 – Ferrière-sur-Beaulieu : armoire XVII<sup>e</sup> siècle, mairie, Classée MH 1977, réf. Palissy : PM37001246 – cl. 2017.



Mairie de Ferrière-sur-Beaulieu

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, en France, les appartements changent de proportion : les pièces sont plus petites et les dimensions de l'armoire s'amenuisent. Le terme bas d'armoire apparaît : meuble à hauteur d'appui, à un ou deux vantaux, à dessus de marbre. À cette époque, les provinces d'Europe produisent des armoires caractéristiques de leur région (différences de bois, sculptures, marqueterie). En France, les modèles régionaux aux attributs fixés au XVIII<sup>e</sup> siècle perdureront longtemps : corniches, moulures.

Au XIX<sup>e</sup> siècle apparaît l'armoire à glace.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les ébénistes intègrent les armoires dans les chambres à coucher ; à partir des années 1925-1930, jugée trop encombrante, elle est souvent remplacée par des placards encastrés.

## Les usages du mobilier.

Les éléments constituant le mobilier d'un lieu, quelle que soit sa destination, ont plusieurs usages :

- utilisation quotidienne (privée ou professionnelle),
- rangement,
- confort,
- décoration,
- appareil,
- fonction symbolique,
- fonction religieuse.

Ces usages se déclinent en dénominations multiples, en nombre, qualité ou encore valeur.

Distinguons trois catégories majeures dans le mobilier.

- Le mobilier domestique, que l'on trouvera dans les demeures de toute nature, dans laquelle arrive, vit ou meurt un individu, qu'il y soit en toute propriété, en location ou de passage, seul, en famille ou en communauté.
- Le mobilier professionnel, qui se trouve dans un lieu destiné à l'exercice d'un métier ou d'une profession ou qui correspond au fonctionnement d'une institution (administrative, judiciaire, hospitalière, militaire, d'enseignement...).
- Le mobilier religieux, qui se trouve dans un lieu lié au culte et à la foi.

Les trois catégories ne sont pas strictement hermétiques et les interactions sont possibles : ainsi, les objets du culte présents dans la chapelle d'un domaine seigneurial, le mobilier de travail d'un artisan dans l'une des pièces de sa demeure, les meubles et effets des domestiques et serviteurs d'une maison ou d'une communauté ... Cependant, ces catégories permettent de commencer les recherches dans les fonds d'archives, selon que l'on s'intéresse aux unes ou aux autres.

## Les fonds d'archives

---

Meubles et objets composant les intérieurs ont donc évolué au fil du temps en fonction des besoins, usages, modes, matériaux, styles, mais aussi de la composition de la structure familiale, de l'évolution sociale des individus, des mœurs, de la réglementation, des événements, des techniques ...

La réalisation d'inventaires, listes ou états, est fort ancienne ; elle a perduré au fil du temps. Ces actes conservés dans les fonds d'archives permettent, en premier lieu, de savoir pour quelle raison ils sont réalisés et par là-même, par qui.

On les trouve dans les fonds :

- notariés
- judiciaires
- religieux
- hospitaliers
- de corporations
- d'administrations
- privés (familles, entreprises ...)
- d'établissements d'enseignements
- de communes
- et dans bien d'autres fonds encore ...

Il est donc possible de trouver trace de mobilier dans l'ensemble des fonds d'archives, de façon ponctuelle (liés à l'histoire des individus), sérielle (séquestres révolutionnaires, inventaires de 1905), régulière (inventaires réglementaires) ...

### Des exemples au gré des sources.

#### Les fonds notariés

Les actes relatifs au mobilier sont rédigés par les notaires à plusieurs occasions : contrats de mariage et les donations entre époux, testaments (dont ceux olographes, avec les legs), codicilles et actes réglant les successions (inventaires, liquidations, partages, ventes de meubles...) constituent autant d'occasions de décrire et estimer les biens meubles.



Les notaires, pour toutes périodes, sont les grands rédacteurs des inventaires après décès, l'une des sources les plus riches permettant d'illustrer l'aménagement intérieur d'un domicile. Rédigé par un notaire, il peut l'être également par un juge. Il n'est pas obligatoire puisqu'en certain cas, notamment en cas de donation entre époux, le partage des meubles entre les héritiers n'a pas lieu d'être.

Il peut avoir lieu lors du décès du premier époux, lors du second, lors du remariage d'un veuf ou d'une veuve, en l'absence d'héritier... Généralement il est donc réalisé en vue d'un partage entre héritiers, d'une vente, d'un remariage.

Il peut être précédé d'apposition de scellés, qui donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et suivi d'une mainlevée de scellés, d'un partage des biens, d'une vente des biens ... Certains éléments d'une étude mobilière gagnent donc à la confrontation de ces différents actes : les estimations et prix varient selon la raison d'être du document (sous ou surestimés) ; la description plus ou moins détaillée varie également.

L'inventaire suit le cheminement du notaire dans le ou les lieux dans lesquels ils sont conservés. Les descriptions sont généralement introduites par la dénomination de la pièce (salle, chambre, grenier ...), dans toutes les parties composant l'immeuble dans lequel vivait le défunt.

Il faut retenir quelques points qui faussent parfois l'impression générale : certains objets sont décrits en lots ; d'autres, de valeur, peuvent avoir été soustraits par les héritiers avant l'inventaire ; les adjectifs qualificatifs, tels que « vieux », « de peu de valeur », .... sont employés avec subjectivité, dans un cadre usuel de l'époque qui peut ne pas correspondre au goût du rédacteur de l'acte ... comme au besoin de celui qui, aujourd'hui, étudie ce mobilier.

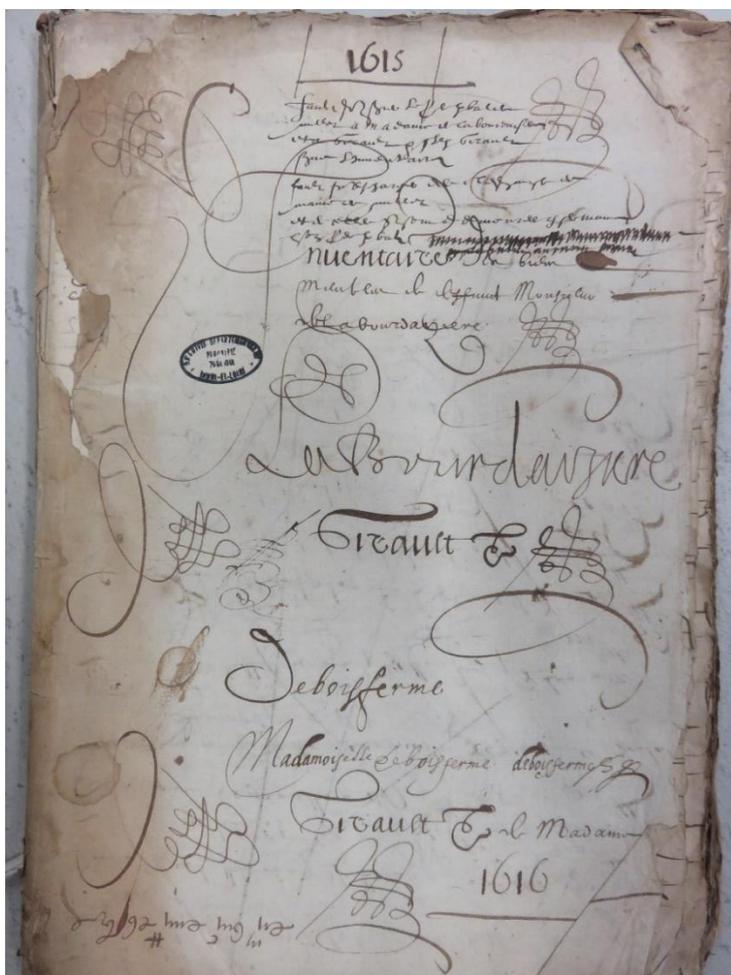
Il est de même difficile de localiser les meubles et objets dans les pièces, dont l'agencement général et les dimensions, par exemple, sont rarement précisés avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Les inventaires étant souvent dressés chez des personnes âgées ou relativement âgées, il convient de tenir compte de ce fait pour l'étude du mobilier, qui ne contient pas, par exemple, de mobilier lié à l'enfance ou à une famille nombreuse. Enfin, les représentations visuelles sont absentes.

Il n'empêche, les énumérations aux niveaux de détails plus ou moins développés permettent une représentation des intérieurs. Dans les demeures les plus modestes, qui se résument à une ou deux pièces, le mobilier consistera en quelques éléments indispensables. Dans les demeures servant à exercer une profession, mobilier domestique et mobilier professionnel seront décrits.

## Les documents de justice

Pour la période antérieure à la Révolution, citons les affaires susceptibles de produire des actes concernant les meubles et objets : saisies, faillites et successions (scellés, inventaires, partages), ventes, expertises de jurés-priseurs de meubles, fermetures et ouvertures de boutique, réceptions aux métiers. Ce sont des affaires civiles, contentieuses ou non.

**2 B 545, Bailliage et siège présidial de Tours, inventaire des biens meubles de défunt Georges Babou, seigneur de La Bourdaisière - 1615-1616.**



A titre d'exemple, le lieutenant du bailliage de Tours, dont les archives sont conservées dans la sous-série 2 B, intervient pour les successions et partages d'habitants de Tours ou ailleurs et l'on remarque de nombreux inventaires de biens après le décès d'officiers du bailliage et siège présidial de Tours, du bureau des finances de Tours (trésoriers de France) et des élections ou du corps de ville de Tours, mais également des bourgeois, marchands-bourgeois et marchands de la ville ou leurs veuves, enfin des membres de la noblesse et du clergé (chanoines, curés).

L'on trouvera ainsi dans ce même fonds les actes liés aux affaires de famille : procès-verbaux d'apposition de scellés - inventoriant les biens du domicile - et de mainlevée, parfois « à la ville et à la campagne », pour les particuliers, les ecclésiastiques, les « étrangers », dans les « garnis » (seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s. pour ces deux cas) ..., d'ouverture de testaments, distributions de deniers et de meubles, partages et ventes.

L'on trouvera également des dossiers liés aux affaires civiles : ventes et adjudications de biens par licitation, suite à successions, faillites ou saisies. Elles concernent notamment, dans le fonds du bailliage de Tours, celles relatives aux domaines, maisons, closeries, commerces, terres, greffes, rentes, meubles, fruits de vigne et autres biens meubles et immeubles situés dans tout le ressort du bailliage, entre 1608 et 1790. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la majeure partie des biens vendus fait l'objet de dossiers complets, comportant notamment la description intégrale et imprimée des biens.

Dans les actes civils des justices de paix du XIX<sup>e</sup> siècle, conservés dans la série U, les « scellés » constituent également une belle source pour l'histoire mobilière. Leur apposition est prescrite en cas de décès d'une personne lorsque tous les héritiers ne sont pas présents ou lorsqu'il y a parmi eux des mineurs ou des interdits (personnes incapables de gérer leurs biens).

L'apposition des scellés s'accompagne généralement d'un inventaire, particulièrement pour les objets qui n'ont pu être mis sous scellés. Elle est également possible en cas de séparation de biens, de corps, ou de divorce et de faillite. En principe les scellés ne peuvent être levés qu'avec un inventaire dressé par le notaire (ou le syndic en cas de faillite).

## Les fonds religieux

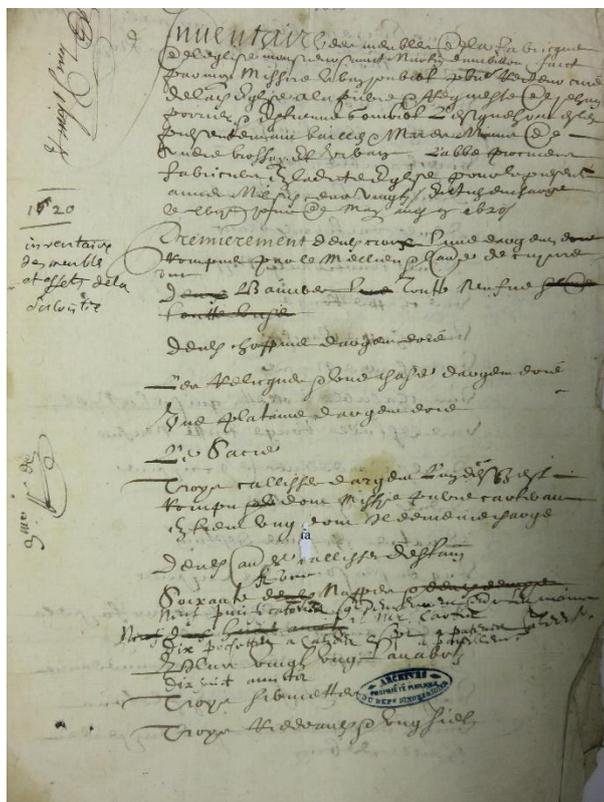
En matière de mobilier religieux, les inventaires, listes ou états sont également nombreux et dressés à des occasions diverses.

**G 20 - « État des meubles du palais archiépiscopal de Tours avec estimation faite par experts en présence des fondés de procuration de Mgr de Fleury archevêque de Cambrai et de Mgr de Conzié archevêque de Tours » - 27 octobre 1774.**

Chambre de M <sup>re</sup> Conseigneur	
Une Tenture de tapisserie en haute lisse, d'usage	
10 <sup>lignes</sup> 1/2 de Court sur 2 <sup>lignes</sup> 1/2 de haut	240
Un lit Couper de la couchette saignée	
fourme de Crin deux matelas de laine de	
fatigue, blanche, un lit de plume et oreiller	
en Coton, deux couvertures l'une de Bouvre de	
soye, l'autre de laine, la boue de la 1 <sup>re</sup> de	
Camelot violet, galonné en or faux, quatre porteurs	
de Damas violet, aussy galonné double et trois tentures	1600
Deux fauteuils de Velour Cinle' fond jaune	
et violet	240
Un fauteuil de tapisserie a grand soc	600
Un feu de Cuivre, une petite tenaille, grincette	
saufflet, et un petit étau	50
4 Rideaux de fenêtre de taffetas violet	100
une Conode adessus de marbre, garnie	72
Un y vier Dieu de Bois de noyer	12
une grande table a Sarruyes, vitre	
Bras de Armurier	18
un Bureau en Armeuse	80
un petit miroir	2
un Bureau	72
Trois chaises de velour violet a la Reine, et six	
chaises a la Reine de toff violette	90
	11473

Réalisé sur 22 pages de grand format, il dresse l'état du mobilier présent dans toutes les pièces de l'archevêché, qui compte notamment 9 chambres. On est loin ici de l'énumération parfois estimative réalisée dans le cadre d'un simple inventaire après décès, mais le lieu comme la raison de la rédaction de l'état s'y prêtent. Il se caractérise notamment par la mention des matériaux, coloris, dimensions ou les dénombrements à la pièce : lit et sa composition, rideaux, miroir, tableau, écran, échelle de bibliothèque peinte, baromètre à aiguille.... Dans la salle à manger, une tapisserie de Flandre, 23 chaises de moquette fond blanc, un grand buffet à 4 battants et un autre à dessus de marbre à deux battants, deux fontaines de cuivre et leur chapelle, un poêle de faïence, 4 rideaux de croisée de coton blanc et tringles. Et encore, en la salle de compagnie : « glace au-dessus de la cheminée ... six rideaux de fenêtre verts et leurs tringles ... deux bergères de velours d'Utreck et leurs oreillers ... onze fauteuils à la Reine de tapisserie de diverses couleurs ... quatre chaises de velours d'Utreck, et deux de moere jaune ... une table de jeu, une autre de la Chine à cabaret, ... un lustre ... ».

**G 674 - « Inventaire des meubles de la fabrique de l'église monsieur Saint-Martin d'Ambillou » - 1620.**



Dans les fonds des paroisses et églises, qui sont eux aussi entrés aux Archives départementales après les saisies de l'époque révolutionnaire, l'on trouve de nombreux inventaires de meubles et effets contenus dans les sacristies.

Un inventaire des meubles de la fabrique de l'église d'Ambillou en 1620, conservé sous la cote G 674, est dressé en 4 pages par le curé de la paroisse : « Premièrement deulx croix l'une d'argent rompue par le mellieu et l'autre de cuyvre .... deulx choppines d'argent doré ... les reliques et une chasse d'argent doré ... une plataine d'argent doré ... troys callisses d'argent .... deux autres callisses d'estain .... soixante nappes ... ».

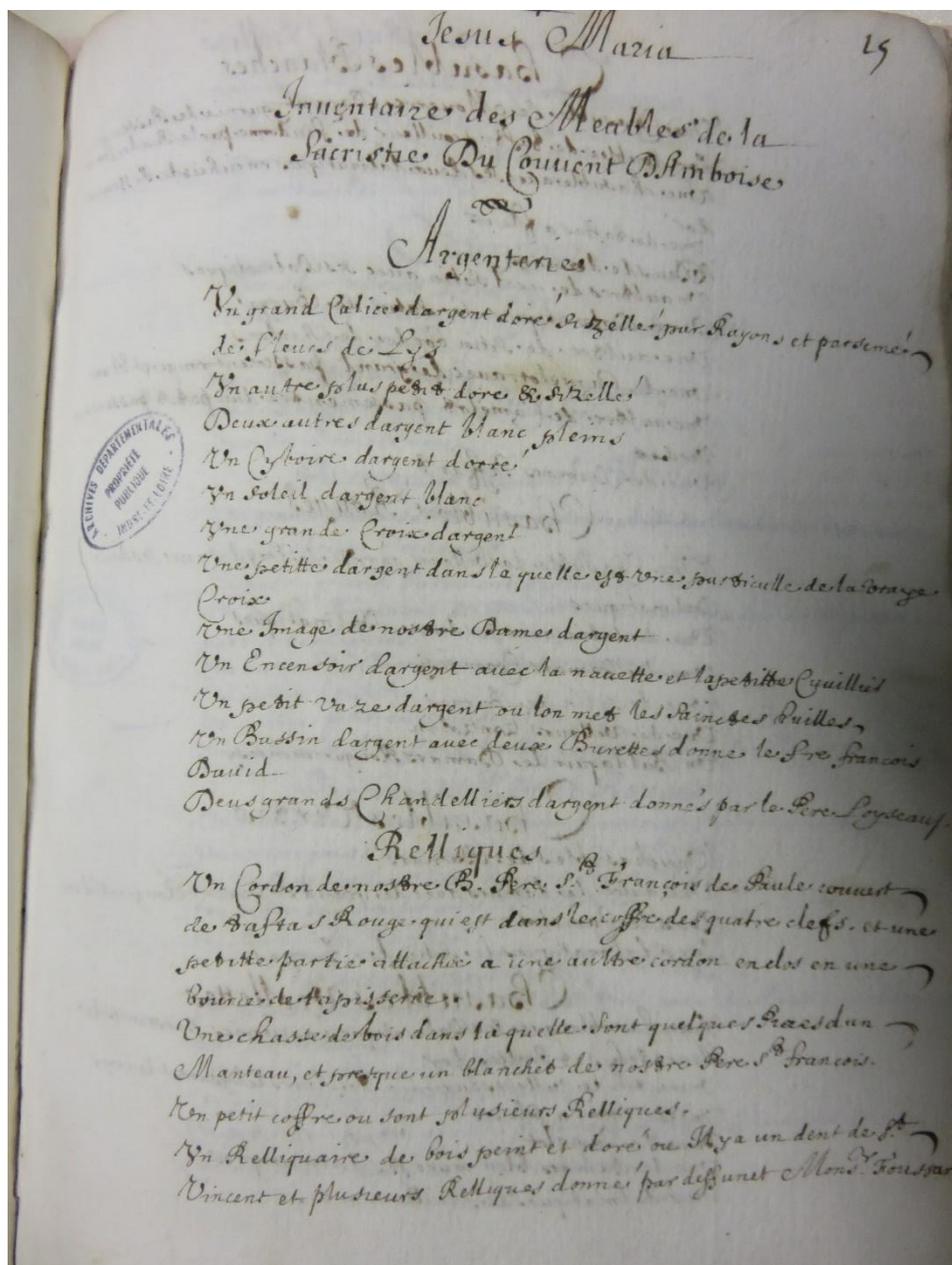
Sous la cote G 693 est conservé un inventaire des meubles, titres et enseignements dépendant de la fabrique de la ville et paroisse d'Azay-le-Rideau en date du 28 août 1640 qui illustre que les mentions relatives au mobilier (autels, armoire) sont parfois indirectes : « cinquante nappes .... (tant sur les autels que dans l'armoire de la sacristie), sept aubes ... neuf amis ... trois chasubles de couleur rouge avec leurs étolles .... plus huit autres chasubles de différentes couleurs .... plus six chappes ... plus six dalmatiques et tuniques ... plus deux calices, deux patennes deux ciboires et un soleil le tout d'argent ... ».

Les établissements dépendant du clergé régulier (abbayes, couvents, prieurés...) ont également vu la rédaction d'inventaires. Ainsi dans un registre des religieux minimes d'Amboise conservé sous la cote H 1066 (folio 15 au 18), un inventaire des meubles de la sacristie du couvent : « Argenterie : un grand calice d'argent doré sizellé par rayons et parsemé de fleurs de lys, un autre plus petit doré et sizellé, deux autres d'argent blanc pleins.... » ; les reliques sont également décrites : « un cordon de nostre B. Père St François de Paule couvert de taftas rouge qui est dans le coffre des quatre clefs et une petite partie attachée à une aultre cordon en clos en une bource de tapisserie » ; une chasse de bois dans laquelle sont quelques traces d'un manteau, et presque un blanchet de nostre Père St François ; un petit coffre où sont plusieurs relliques ; un reliquaire de bois peint et doré où il y a une dent de St Vincent et plusieurs relliques donné par deffunct Monsr Foussart » ...

Puis suivent les descriptions des chasubles et dalmatiques blanches, chasubles rouges (avec dalmatiques et baldaquin), chasubles vertes (et dalmatiques), chasubles

violettes (et dalmatiques), chasubles noires (et dalmatiques). Suivent ensuite la description des chapes, parements d'autel (blanc, rouges, verts, violets, noirs), des pavillons, pupitres, voiles et bourses (de chaque couleur), puis le linge de la sacristie (corporaux, purificateurs, aubes, surplis, nappes, serviettes, longères et rondeaux, livres, coussins, chandeliers, bénitiers, autres meubles – piscine et son bassin, plats, cuvettes, burettes, bassin et cuillère, fer pour faire le pain à chanter...), et tableaux et tapisseries.

**H 1066 - « Papier touchant et les enterrements tant de nos religieux que des personnes secrètement enterrées dans notre église des Minimes d'Amboise » - 1683.**



Dans la série V – Cultes sont conservés les documents produits par la Préfecture d'Indre-et-Loire concernant l'administration et la police des cultes pour la période 1800-1940. Les dossiers contiennent également de nombreux renseignements relatifs aux édifices religieux du département.

Ainsi, sous la cote 2 V 118 : mobilier et objets classés à l'archevêché, affectation au ministère des Beaux-Arts, vente par l'État des meubles et objets : décret, procès-verbaux de la Direction des domaines, états descriptifs et relevés, correspondance, 1906-1913. Sous les cotes 3 V 1-12 sont conservés les documents relatifs aux travaux et entretien des meubles et bâtiments des édifices diocésains (cathédrale, archevêché, séminaire) pour la période 1810-1894.

Pour ce sujet et cette période postérieure à la Révolution, des recherches complémentaires indispensables devront être menées dans les archives diocésaines et les fonds municipaux de la ville de Tours, ainsi que dans celles des Archives nationales.

## Les fonds hospitaliers

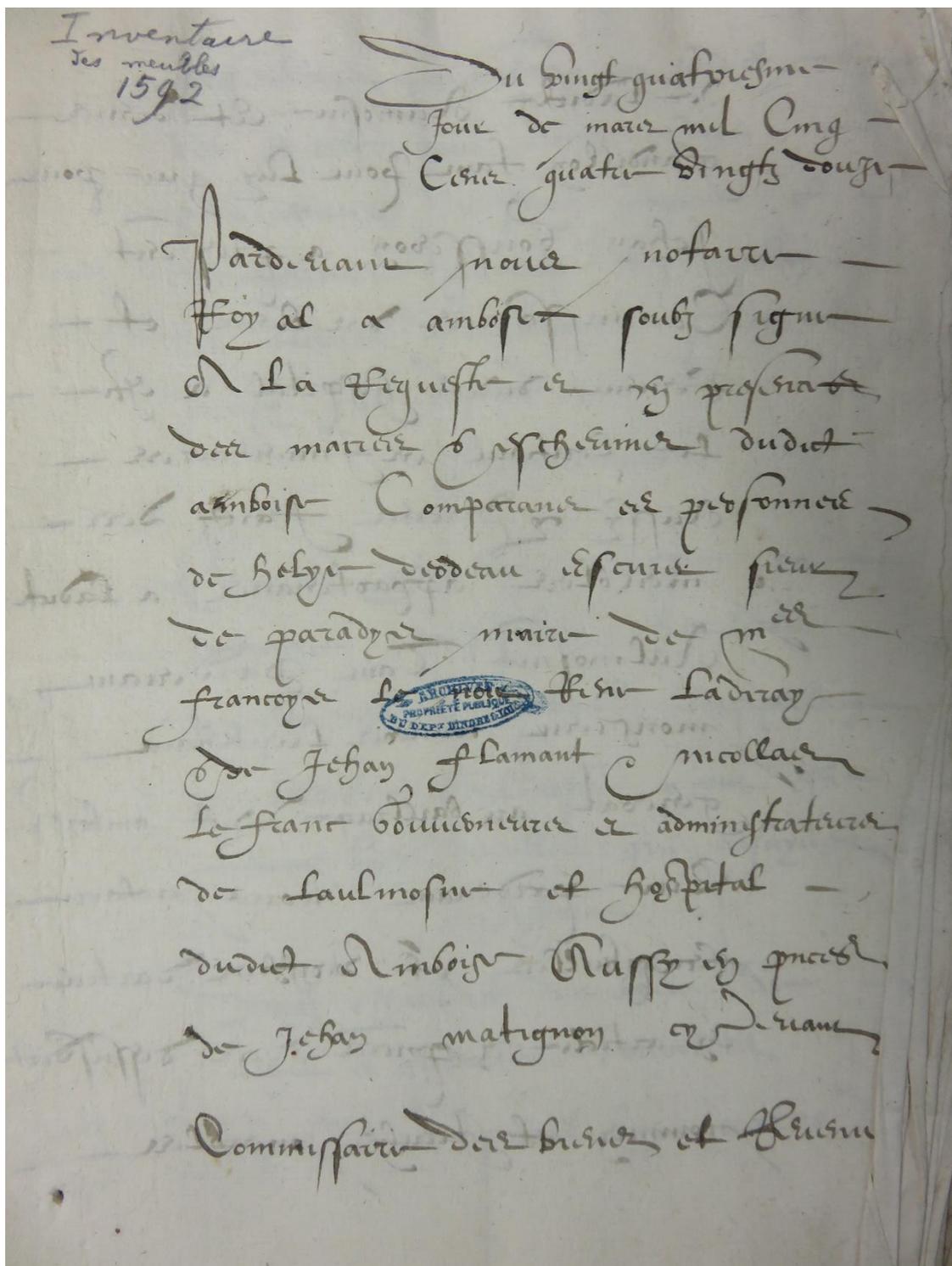
Le mobilier hospitalier est bien connu, pour toutes les périodes généralement, par le biais des inventaires réalisés de tout temps et conservés dans les fonds des Archives départementales.

Ainsi pour l'hôtel-Dieu d'Amboise, dans le fonds duquel sont conservés, sous la cote Hdépôt 1/E 100, 5 cahiers réalisés en 1592, 1621, 1625 et 1639. Le premier « inventaire de l'aulmosne et hospital », daté du 24 mars 1592, est rédigé par le notaire royal d'Amboise à la requête des maire et échevins de la ville.

« En la chambre basse ou demoure messire Charles Desmoullins prebtre chappellain de ladicte aulmosne y ont esté trouvez les meubles qui ensuyvent, Assavoir ung chaslict de bois de noyer à quenolles tournées, ung ciel a suelletin garny de redeaulx de sergette rouge et verte et bleue .... ung au/tre chaslit de boys de chesne fait à quenolles carrées .... ung buffect de chesne fermant à clef, une table de boys de noyer, ung banc, une règle et deulx treteaulx...une grande chaire de bois de chesne à

doulsier ... une aultre ... ung coggre de bahu non fermant à clef étant au pied du lict, ung grand coffre de chesne fait à poumeaux fermant à clef ... ».

Hdépôt 1/E 100 - Inventaire du mobilier de l'hôtel-Dieu d'Amboise – 1592.



présentement thiptire par ledict matignon  
 et a esté par nous ce  
 thiptire au ledict manoir et  
 eschevins fait description  
 et nouvel inventaire selon et  
 ainsi qui ensuit  
 Premièrement  
 En la chambre la p. ou  
 demour messire charles  
 de moullins p. de chappellain  
 de ladicte Armoirie y ou est  
 trouvez les meubles qui ensuyvent  
 Agsauou  
 Vng chariot de bois de  
 noye a quendler fourneaux  
 Vng Cot a fuell et y garny de

« En la cuisine sont aussi quelques meubles : deux bancelles de bois de chêne, une huche de bois de chêne, un vieux coffre de même bois, deux vieux escabeaux, un vieux buffet, une méchante chaise à dossier ».

Dans un dortoir où sont couchés les malades « s'est trouvé quinze chaslitz garniz de couestez de lict travers et couvertures ... une paire de landiers de fer à chauffrettes, une cramailière, deulx huchers fermant à clef ... deulx coffres de bois de chesne, trois autres coffres sans clef, deux marchepieds... ».

Sous le chapitre « Estaing » figure la vaisselle d'estain trouvée audict hostel Dieu » qui « consiste assavoir sept escuelles à oreille vingt six assiettes, six saillières, quatre coupes, un broc tenant deulx pintes, quatre tierces bridées, six choppines à vin, deulx ... ung gobellet, deulx chopines à eau, deulx potz de nuict, ..... ».

Qui voudrait s'intéresser à l'histoire de l'ameublement des lieux hospitaliers trouvera dans ces fonds matière à en suivre l'évolution, sur une longue période, puisque les plus anciens inventaires remontent au début des temps modernes et se poursuivent jusqu'à aujourd'hui.

Ainsi, en ce qui concerne l'hôpital d'Amboise, prenons l'exemple d'un autre inventaire dressé le 30 décembre 1639, lorsque le maire et les échevins de la ville, gouverneurs et administrateurs de l'hôtel-Dieu, se transportent dans l'établissement pour procéder à l'inventaire en présence de sœur Marie de l'Incarnation, religieuse supérieure.

« au dortoir dudict hostel-Dieu se sont trouvé les meubles qui ensuivent : dix-huict charlicts de bois de chesne à quenouilles, seize lits de plumes et trente travers, lesdicts lits et travers en souilles, seize paillasses estant sur lesdicts charlits, quinze couvertures de laine ....., trois tours de lits de serge... une table de bois de noyer ... un grand coffre de bois de noier fermant à clef, un buffet de pareil bois a deux fenestres fermant à clef, une grande met de bois de chesne fermant à clef, deux petits coffres de bois de chesne non fermant ... » ... l'inventaire du dortoir mentionne encore des coffres, chaudrons, chaises, lampe, rouet à filer, draps et chemises de toile commune, serviettes...

Il s'attache aussi à décrire les meubles servant à l'église : nappes, parements d'autel avec leurs pavillons, chasubles, aubes, corporaliers, corporaux, coffre contenant les ornements, missel, calice d'argent, paix, custode, chasse, croix, chopinettes. On retrouve également les meubles en possession du chapelain.

La période révolutionnaire n'interrompt pas la pratique.

2 L 332 – Inventaire des mobiliers de la maison de la Charité de Chinon, 14 fructidor an III.

Municipalité de Chinon

Intendance des Indes et de la Louisiane  
 Hôtel de la Charité de la maison de  
 Charité de Chinon, Du  
 14 fructidor an III.



Aujourd'hui quatorze fructidor an troisième de la  
 République française républicaine,  
 Nous Joseph Lapelle commissaire nommé par les  
 citoyens administrateurs du District de Chinon Porteur  
 de la commission avec adresse leclaire  
 qui nous sommes aux fins de nous transporter dans la  
 maison de la Charité de cette commune de Chinon  
 de prendre à inventaire de la liste de mobiliers appartenant  
 à la nation qui se trouvent dans la maison, et nous en  
 avons fait le procès verbal le même jour nous avons  
 que de voir par le dit procès verbal au dit jour de ce jour  
 de prendre par les dits objets qui appartiennent à la nation et  
 qui se trouvent dans la maison de la Charité de Chinon  
 auquel présentement nous dit commissaire sur dit jour  
 prend le procès verbal de la liste de mobiliers de la  
 Citoyen Philipeau Du premier notable de cette commune  
 ainsi qu'il suit,  
 Premièrement

Dans la cuisine deux grands audiers approuvés de  
 approuvés de la nation, deux autres grands audiers, une pelle  
 à piquer, une cruche à eau avec son couvercle, un  
 contrefeu de terre rouge, un distillatoire sans  
 chaudière, un grand pot de terre, deux maches de fer  
 de fer blanc, un petit distillatoire de fer blanc

Le commissaire nommé par les administrateurs du district de Chinon se transporte en l'an III en la ci-devant charité de la commune de Chinon pour procéder à l'inventaire du mobilier appartenant à la nation : le mobilier de la cuisine, un vestibule puis la salle avec des meubles au contenu minutieusement décrits, puis des chambres, trois greniers, la boulangerie, l'apothicairerie, la cour.

La pratique se poursuit au XIX<sup>e</sup> siècle et s'amplifiera, conformément à la réglementation hospitalière, au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Exemples de dossiers conservés aux Archives départementales :

- H dépôt 7 (Ø 1-3\*) - Hôpital de Luynes, Travaux et matériels : feuillets et registres d'inventaires des objets mobiliers de l'hôpital - 1809-1954.
  
- H dépôt 4 (O 114-119) – Hôpital de Tours, offices de l'hospice général :
  - O 114\*-116\* Inventaires du mobilier, 1880-1937.
  - O 117 Inventaire du linge, 1864-1871.
  - O 118-119) Pharmacie : inventaires du mobilier et du matériel. 1867-1871.

## Les fonds des corporations d'arts et métiers

Les archives liées aux métiers, sous l'Ancien Régime, sont conservées dans la série E ; mais elles pourront être complétées par les papiers des fonds des juridictions qui, en raison de leur fonction de « police » (police administrative), produisent une multitude de documents relatifs aux métiers et corporations.

Ces actes peuvent compléter les inventaires après décès des individus ayant exercé un métier au sein d'une corporation dont on conserve par ailleurs les titres.

Sans entrer dans les détails, rappelons qu'en matière de vente et fabrication, d'anciennes corporations de métiers ont laissé des traces qui pourront enseigner sur les listes des outils et ustensiles, noms des menuisiers, menuisiers ébénistes, ébénistes, pièces relatives aux marques de la communauté apposées sur les meubles :

- E 399, menuisiers de Chinon, 1735-1773 ;

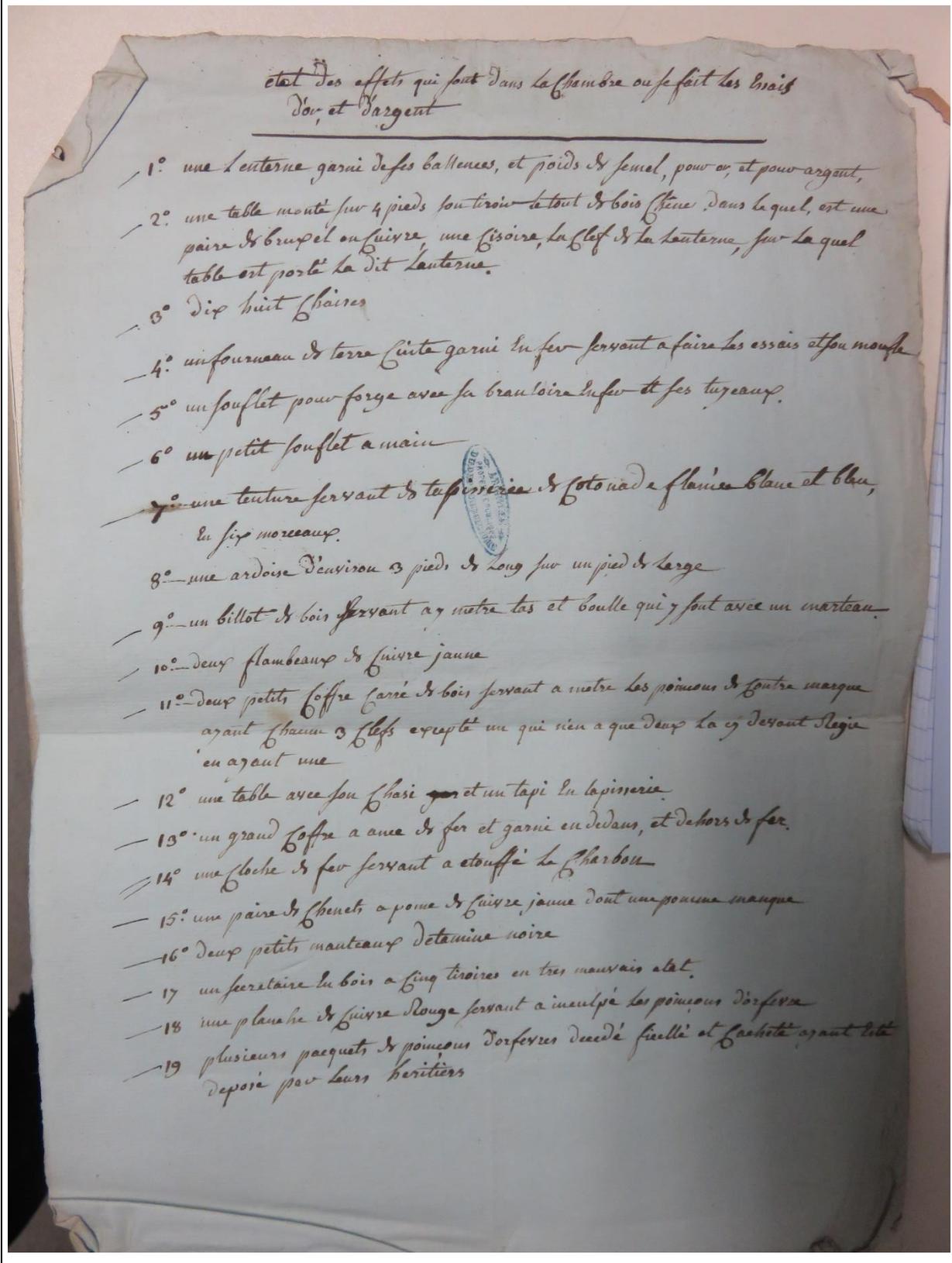
- E 434-439, menuisiers de Tours, 1630-1789 ;
- E 438, marchands fripiers de Tours, 1766-1769 : dont procédure entre les maîtres jurés et Jean-Louis Chalmel, maître fripier, formant opposition à la saisie des meubles et outils, faite chez lui, qu'il prétend illégale parce qu'il a eu de l'intendant autorisation d'acheter partout où il pourrait les 432 lits, 31 armoires et 31 tables qu'il avait à fournir en trois mois aux officiers et soldats en garnison à Tours.
- E 474, tapissiers de Tours, 1708-1789 : actes de réception en la communauté des maîtres tapissiers, vendeurs de meubles, en neuf et en vieux, et miroitiers réunis par l'édit d'avril 1777.
- E 480, tourneurs de Tours, 1601-1773 : statuts et règlements des maîtres tourneurs en bois, or, argent, cuivre, bronze et autres métaux, marbres et pierres de la ville de Tours, confirmés par les rois Louis XIII et Louis XV.

A l'époque révolutionnaire, notons l'inventaire par Estevou administrateur du département des effets, meubles, titres, ustensiles servant autrefois à l'usage des membres de la maison commune des orfèvres, daté du 14 brumaire an VII et conservé sous la cote L 256.

L'administrateur du département d'Indre-et-Loire se transporte dans la ci-devant maison commune des orfèvres de Tours, carroi de Quenouille : « une vieille lanterne garnie de sa balance et poids de Samol, pour or et argent ; une table montée sur quatre pieds, son tiroir, le tout de bois chêne, dans lequel s'est trouvé une paire de Bruxel en cuivre, une cisoire, la clef de la lanterne et vieilles limes ; dix-huit chaises dont six très mauvaises et hors d'état de servir et douze autres aussi mauvaises ; deux flambeaux de cuivre jaune ; deux petits coffres carré en bois de chêne servant à mettre les poinçons de contremarque ayant chacun trois serrures et trois clefs dont un contient des poinçons d'après la déclaration du citoyen [...] arreau et qui ... être vérifié, l'une des clefs étant déposée à l'administration ... ; une vieille table avec son chaise en bois blanc couverts d'un vieux tapis en tapisserie ; un grand et vieux coffre en bois de chêne, garnie de trois serrures fermant à clef et d'une poignée de fer à chacun des bouts dans lequel coffre il s'est trouvé deux liasses de papiers et titres anciens d'orfèvres ... »

Y est joint un « état des effets qui sont dans la chambre où se fait les essais d'or et d'argent ».

L 256 – Inventaire par Estevou administrateur du département des effets, meubles, titres, ustensiles servant autrefois à l'usage des membres de la maison commune des orfèvres – 14 brumaire an VII.





« Premièrement dans la chambre du Conseil, une armoire à deux battans avec sa ferrure, et six tablettes, ladite armoire de six pieds de large sur huit de hauteur et vingt pouces de profondeur ... la ferrure composée de six fiches. un feu composé de deux chenets, une pelle et deux pincettes ... plus deux dressoirs pleins en forme de tablettes de huit pieds de haut, sur chacun six pieds de large, les montants ayant neuf pieds de haut ... ; plus un bureau en pente des deux côtés en forme de dôme de sept pieds de long sur quatre pieds de large .... ; plus une table de dix pieds de long, sur quatre pieds de large ... plus quinze chaises ... plus une échelle ou escabeau ... à l'effet d'atteindre au haut des dressoirs ... plus une sonnette pour le président pendant la tenue du conseil ... plus quatre cornets de plomb ... » ; le mobilier du bureau du premier syndic et du laboratoire des commis sont ensuite décrits.

### Inventaires de tribunaux

Si des documents existent pour la période antérieure à la Révolution, ils deviennent plus nombreux et réguliers à compter du XIX<sup>e</sup> siècle. L'on trouvera ainsi, en matière judiciaire, des sources dans les fonds des bâtiments départementaux (an VII-1946), cotés dans la sous-série 4 N et ceux de la série U, Justice 1800-1940. Quelques exemples :

4 N 167 - Mobilier du tribunal de première instance de Loches. - Achat, entretien et récolement : devis, inventaires, correspondance. 1827-1857.

A noter : l'inventaire général du mobilier du tribunal du 23 février 1838, alors qu'il est situé au logis royal de la cité. L'inventaire est effectué en exécution de l'ordonnance royale du 3 février 1830 ; en une page il décrit le mobilier de la chambre du conseil, de la salle d'audience et du parquet. Dont : « .... Salle d'audience : 1° neuf fauteuils neufs en maroquin. 2° quatre chaises. 3° cinq écritaires en terre noire. 4° un poêle en fayance (le poêle en fonte a été placé au greffe jusqu'à nouvelle destination) ». Le nouveau palais de justice est inauguré en 1866 : les documents traitant du mobilier sont conservés sous la cote 4 N 178 - Achat, entretien et récolement du mobilier du tribunal de première instance de Loches : inventaires, notes, extraits de délibérations, correspondance, devis. 1864-1931.

3 U 3/ 2 - Tribunal civil de Tours, travaux de serrurerie (an IX) ; mobilier du tribunal civil et du tribunal de commerce : inventaire (1810).

## Inventaires de prisons

Dans les fonds de justice anciens, conservés en série B, des pièces concernant le mobilier existent. Ainsi, quelques actes dans le fonds du bailliage et siège royal de Tours conservés sous la cote 2 B 1473 :

En août 1780, une correspondance de l'intendance de la généralité, adressée au présidial de Tours, indique que les nouvelles prisons sont en état de recevoir des criminels et qu'il convient d'en faire promptement usage. Elles sont situées près le carroi de Beaune, en partie sur la rue Choiseul. Le 17 août suivant, à 4 heures du matin, un état récapitulatif du mobilier des anciennes prisons royales est dressé par le greffier civil du bailliage, pour être joint au procès-verbal de transport des officiers qui suivra une heure plus tard. Les registres compris dans l'inventaire du 7 juillet 1777 et récapitulés au procès-verbal de réception de Jean Chassandre, concierge des prisons, sont comptés et vérifiés, ainsi que le nombre de fers et leurs jambières, les cadenas, les meubles et effets de la chapelle, les menottes, les lits et le linge. Le même jour, à 5 heures du matin, le lieutenant général de Touraine et quelques magistrats se transportent les uns aux prisons de la ville nouvellement construites, pour être présents à la translation et au dépôt des prisonniers, meubles et effets des vieilles prisons, et les autres aux vieilles prisons pour être présents à la sortie des prisonniers et prisonnières et veiller au transport des meubles et effets. Ce déplacement a été ordonné lors de la séance des prisons du 14 août. Trois charrettes transportent ainsi les 16 hommes et 4 femmes, conduits sous l'escorte de la maréchaussée à cheval et du détachement de la compagnie des « bas » officiers invalides en garnison à Tours. Arrivés aux nouvelles prisons, les prisonniers du criminel sont placés dans « les barreaux » du grand cachot, les prisonniers civils dans les « vaisseaux du civil », les femmes dans une chambre du civil, le concierge et le geôlier chacun dans le logement qui leur a été destiné.

Le concierge reçoit les 40 clés des nouvelles prisons. Quelques mesures sont encore prises : les officiers invalides doivent garder les prisons, les murs les entourant n'étant pas encore assez élevés, le médecin du roi et le chirurgien des prisons devront veiller à la qualité des eaux, qui ne sont ni bonnes à boire ni salubres, il devra être incessamment procédé à un règlement général pour la police et la bonne tenue des prisons et enfin toutes les observations nécessaires devront être faites avant le départ des ouvriers.

Ces trois actes sont conservés dans les minutes et procès-verbaux civils du mois d'août 1780 (cote 2 B 1473).

Pour les périodes suivantes, l'on consultera les fonds conservés dans la sous-série 5 L (Justice, 1790-1800), la série Y (Prisons, 1800-1940) et la série Z (Sous-préfectures, 1800-1940).

Ainsi, sous les cotes 2 Z 295-296, documents relatifs à la Maison d'arrêt de Loches (1810-1926), dont inventaire du mobilier (1832-1857) et fournitures (1816-1878).

## Inventaires de musées

Les fonds départementaux conservent également en série T – Enseignement général, Affaires culturelles (1800-1940 – en cours de classement) des inventaires des objets conservés dans les musées, et notamment, pour la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, le Musée des Beaux-Arts de Tours dont les collections se sont alors en grande partie enrichies des séquestres révolutionnaires : on trouvera aussi la trace de ces saisies dans les fonds de la période révolutionnaire : série L et sous-séries 1-2 Q.

## Inventaires communaux

Chaque fonds communal, qu'il soit conservé en mairie ou déposé aux Archives départementales, est susceptible de contenir pour les périodes plus ou moins anciennes des inventaires de mobilier.

Ainsi pour la ville de Loches, sous la cote Edépôt 132/II1 - Inventaires de l'Hôtel de ville, archives et mobilier : procès-verbal justifiant l'enlèvement de titres et autres effets (1696) ; inventaires des meubles, titres et papiers (1522-1705 ; 1765) ; château de Loches : inventaire des effets laissés par le duc d'Epéron (1645). 1522-1765.

Ou encore pour Preuilley-sur-Claise sous la cote Edépôt 189/1D12 – Preuilley-sur-Claise, mobilier de la mairie, acquisition de tableaux d'ornement, de banquettes, chaises, des bureaux et d'un isoiloir : devis estimatif et descriptif, plan du projet d'isoiloir, correspondance. 1911-1937.

## Inventaires de préfecture

Le mobilier de la Préfecture d'Indre-et-Loire – dont certains éléments sont protégés aujourd'hui au titre des Monuments historiques – fait l'objet de quelques dossiers :

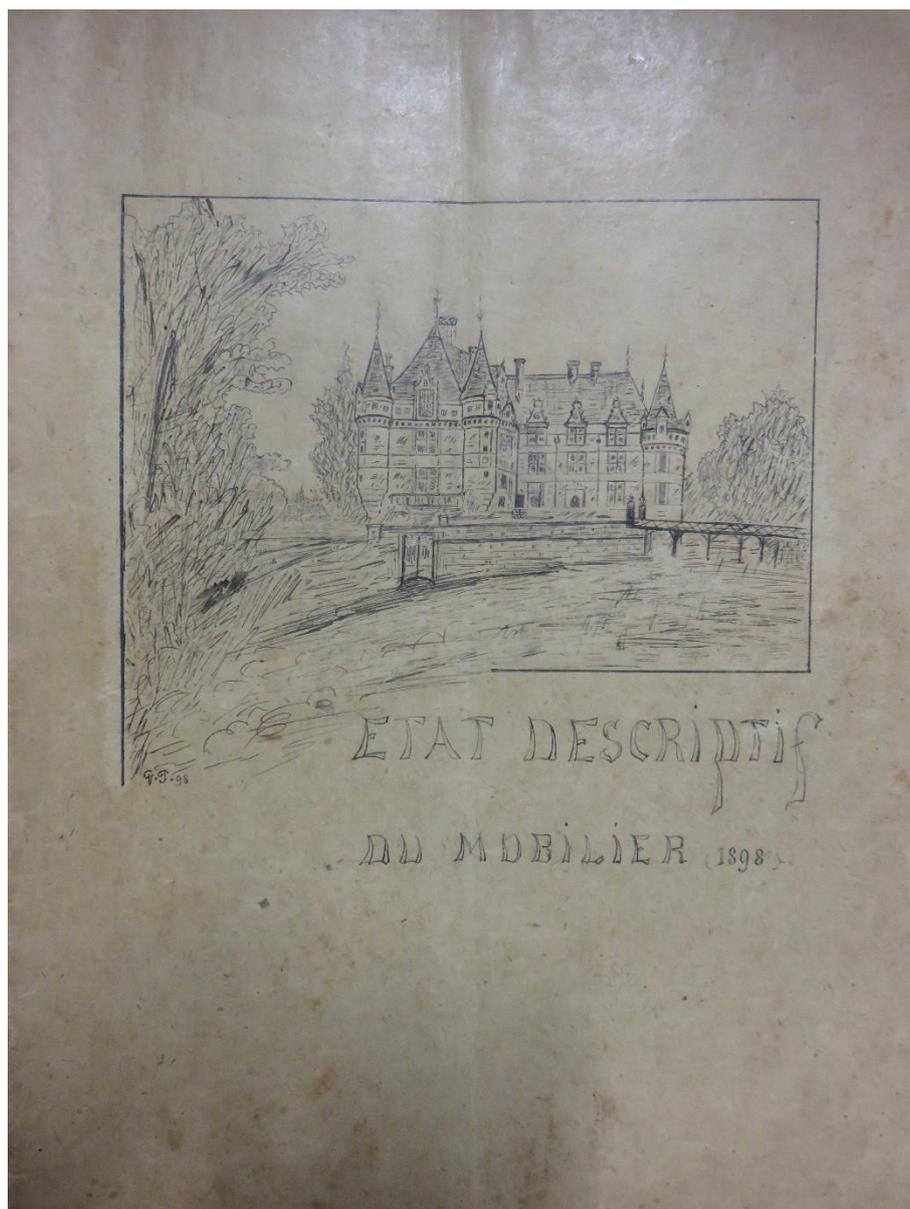
4 N 65 - Mobilier et fournitures. - Réglementation : instructions et circulaires du ministère de l'Intérieur relatives à l'ameublement des préfectures et à la tenue des inventaires – 1809-1868.

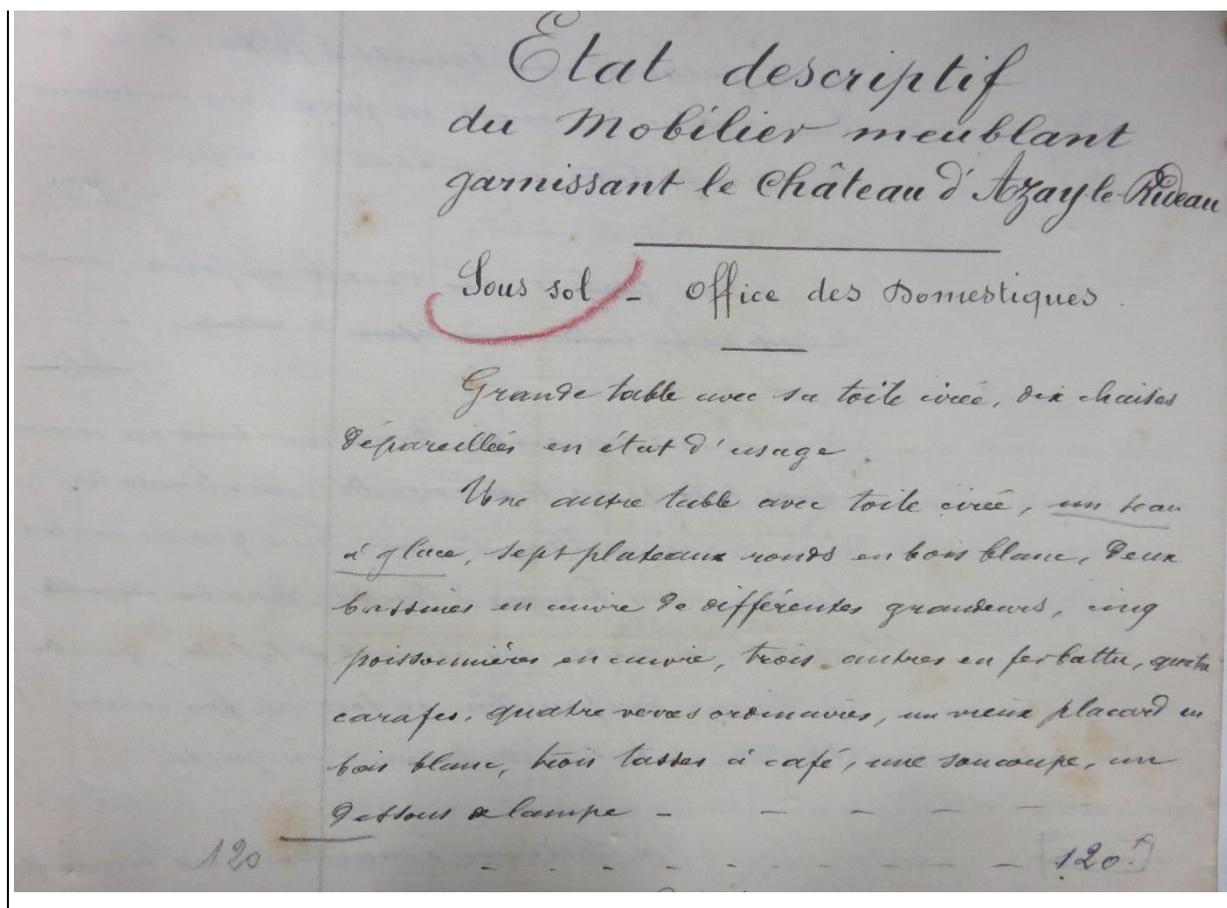
4 N 66-67 - Achat, estimation, entretien, réforme et vente du mobilier : extraits de délibérations, notes, rapports, correspondance, devis, mémoires et factures, états comptables, photographie, plan – an IX-1925.

## Les fonds privés

Le mobilier domestique ou professionnel peut également se révéler dans les fonds d'origine privées conservés aux Archives départementales. Complément indispensable des fonds publics, leur recours pourra s'avérer utile.

152 J 286 - « Etat descriptif du mobilier meublant garnissant le château d'Azay-le-Rideau » - 1898.





Ainsi, dans le fonds de Biencourt, coté 152 J, regroupant les papiers de la famille qui fut propriétaire d'Azay-le-Rideau au XIX<sup>e</sup> siècle, l'on trouvera par exemple :

152 J 185 - Vente par adjudication des meubles de Louis-César de Crémeaux d'Entragues: procès-verbal (1746). La vente publique des meubles est ordonnée par justice à la suite d'une sentence rendue au châtelet de Paris en faveur de son épouse Marie-Claude Héron, « séparée quant aux biens » de son mari : celui-ci, Louis-César de Crémeaux, marquis d'Entragues ayant refusé de lui payer la somme de 201.079 livres de rentes qu'il lui doit, les meubles de son domicile situé rue de Vaugirard, à Paris, sont saisis et mis en vente immédiatement sur la place publique du bout du pont Saint-Michel, « lieu ordinaire à faire vente des biens meubles par autorité de justice ».

152 J 283-286 - Mobilier du château d'Azay-le-Rideau. 1725-1898.

283 « État des meubles du château d'Azay », 1725.

284 « État de l'ameublement du château d'Azay-le-Rideau » et « État général de l'ameublement du château d'Azay-le-Rideau d'après l'inventaire qui en a été fait au commencement de février 1793 », 1793, s.d.

285 États du mobilier, des objets, ouvrages et vins, inventaires et fragments non datés, XIX<sup>e</sup> s.

286 « État descriptif du mobilier meublant garnissant le château d'Azay-le-Rideau », 1898. État manuscrit de 90 pages, dont la couverture est ornée d'une représentation à l'encre du château, détaillant meubles, argenterie, bibliothèque, tableaux... avec estimation manuscrite.

En matière de matériel professionnel ancien, les fonds d'entreprises peuvent être très riches comme l'exemple de la Société générale des tanneries françaises – Tannerie de Château-Renault dont le fonds est coté 48 J.

Sous les cotes 48 J 67 à 105, l'on pourra notamment consulter pour la période 1917-1962 les plans des machines utilisées.

48 J 67-105	Matériel.	1917-1962
67	Achat de machines : marché pour le montage et le démontage de 2 machines à vapeur Farcot, 1929.	
68-70	Achat de matériel : correspondance avec les fournisseurs, documentation technique, 1952-1962.	
68	A – J	
69	L – M	
70	P – V	
71	Achat et vente de matériel d'occasion : correspondance, 1945-1961.	
72	Contrôle des appareils à vapeur et électriques par l'Association parisienne de propriétaires d'appareils à vapeur et électriques : correspondance, dossiers de contrôle, rapports, 1950-1962.	
73	Alternateur avec excitatrice : plan, mars 1917.	
74	Machine de tannerie de la Société normande de fonderie et de constructions mécaniques : plan, 30 septembre 1919.	
75	Pompe à vapeur "Worthington horizontale duplex" de la Société Worthington de Paris : plan, 27 mars 1920.	
76	Tonneau de rivière à tourillons de 90 de la Société française de construction de machines de tannerie, corroierie, mégisserie, chromerie de Châteaudun : plan, 25 juin 1920, (éch. 1/20 <sup>e</sup> ).	
77	Tonneau de rivière à tourillons de 140 de la Société française de construction de machines de tannerie : 2 plans, 19 janvier 1921	
78	Tonneau de la Société Lutz et Kremp : plan, 2 février 1921, (éch. 1/20 <sup>e</sup> ).	
79	Tonneau de tannage de la Société Jacout, Breton et Cie de Thumesnil-lès-Lille : plan, 18 novembre 1921, (éch. 40 <sup>e</sup> ).	

## Deux cas particuliers

### Les biens nationaux

La période révolutionnaire a donné naissance sur tout le territoire à des inventaires de meubles que nombre de chercheurs connaissent. Ces inventaires menés sur une courte période constituent notamment le reflet d'une époque, sur un territoire donné,

du mobilier du clergé, de la noblesse. Le 10 juin 2017, un atelier des Samedis des Archives a été consacré aux Biens nationaux : [lien vers le support en ligne](#). Vous y trouverez les informations nécessaires pour mener à bien une recherche.

### Les inventaires consécutifs à la loi du 9 décembre 1905

Le concordat napoléonien et les articles organiques de 1802 sont abrogés par la loi du 9 décembre 1905. Conformément à son article 3, les biens mobiliers et immobiliers du clergé sont soumis à des inventaires. Exécutés par l'administration des Domaines, ceux-ci statuent sur la dévolution de ces biens à l'État, aux départements et aux communes voire aux bureaux de bienfaisance ou aux hospices.

Les inventaires relatifs aux communes d'Indre-et-Loire, réalisés en 1906, sont conservés dans la sous-série 2 V. L'on pourra grâce à eux prendre connaissance du mobilier contenu dans les édifices religieux à cette date.

#### 2 V 85 – Inventaire des biens de la fabrique de Céré-la-Ronde - 1906.

DIRECTION  
de Tours.

7 - AVR 1906  
LABI.

# INVENTAIRE

des biens dépendant de *la fabrique paroissiale de Cigogne*

dressé en exécution de l'article 3 de la Loi du 9 Décembre 1905.

L'an mil neuf cent six, le *Six Mars*, à *2 heures 1/2* du *Soir*.

En présence de MM. *Dupré Adolphe, desservant*  
*Gallicher Jean, Président du Bureau des Marguilliers*  
*Champion Omer, Curé, Saisant*  
*Daillet François, membre du Conseil de Fabrique*  
*Bichet Marie de la Commune*

## Conclusion

---

Si la voie est désormais tracée, dans ses grandes lignes, pour mener toutes sortes d'histoires mobilières, chacun pourra l'enrichir en fonction de ses souhaits par l'apport de nombreuses autres sources : figurées, puisque l'iconographie en la matière est très généreuse ; bibliographiques, en raison des nombreux ouvrages consacrés, depuis longtemps, au mobilier et à ses styles ; muséographiques enfin, car très nombreux sont les vestiges du mobilier d'antan conservés dans les musées, châteaux, demeures anciennes ouvertes ou non au public. Ce ne sont pas les seuls lieux : aujourd'hui subsistent dans les églises, les mairies, les établissements scolaires, les tribunaux, les hôpitaux, les administrations publiques, des maisons particulières ou encore des entreprises, les meubles et objets que l'on a vus apparaître, au gré des actes, dans les sources précédentes. Encore utilisés, restaurés et entretenus, ou bien remisés, en piteux état ou destinés à disparaître, tous ont une histoire dont on peut, plus ou moins précisément, tenter de retracer le fil.